

Le projet prévoit la résolution de plusieurs problèmes situés dans le périmètre d'intervention :

- Travaux de maintenance de la route cantonale RC18 (à charge de la RCJU) ;
- Sécurisation de la traversée piétonne, notamment entre la halle polyvalente et les terrains de football ;
- Adaptation de l'arrêt de bus (sens Glovelier – Boécourt) selon la loi sur les handicapés ;
- Aménagement du parking du terrain de football (faisant partie intégrante du stationnement nécessaire pour la halle polyvalente) ;
- Remplacement partiel (2 traversées de chaussée) du réseau d'eau potable (36m de F150 et 4 hydrantes) ;
- Remplacement partiel de la canalisation d'eaux usées (10m, Ø300mm) ;
- Travaux préparatoires en vue de l'aménagement de 2 accès dans le cadre de la viabilisation du plan spécial « Montates II » ;
- Contrôle de l'éclairage des passages pour piétons par BKW ;
- Aménagement de façon anticipée des traversées de route cantonale pour le futur projet de protection contre les crues du quartier des Montates.

Les Autorités de la Commune mixte de Haute-Sorne ont mandaté, en début 2017, en parallèle au Canton du Jura pour la part les concernant, un bureau d'ingénieur pour établir la conception du projet et son suivi jusqu'au bouclage comptable.

2. Considérations particulières

L'émission sonore produite par le trafic de la route cantonale est jugée trop importante par le SIN, raison pour laquelle le Canton du Jura finance la pose d'un revêtement phono-absorbant, qui contribuera à diminuer les nuisances sonores de manière significative d'environ 5 dB.

Une nouvelle couche d'usure (type AC) sera posée entre la halle et le giratoire A16.

Le passage piétons existant devant l'usine Pibor SA (liaison piétonne entre la halle polyvalente et les terrains de football/arrêt de bus) est dangereux en raison de l'absence de trottoir à son extrémité sud. Il sera déplacé d'environ 30m en direction du passage à niveau avec la création d'un îlot central de protection qui fera office de modération de trafic.

Un trottoir traversant sera aménagé à l'extrémité de la rue des Montates.

L'arrêt de bus (sens Glovelier – Boécourt) sera réaménagé pour être conforme à la loi sur les handicapés et afin de s'intégrer parfaitement avec le nouveau passage pour piétons. Concernant l'arborisation, un arbre sera déplacé et un nouveau sera planté en compensation de celui abattu, il y a plusieurs années, pour l'aménagement de l'arrêt de bus existant.

Le parking du terrain de football (faisant partie intégrante du stationnement nécessaire pour la halle polyvalente) sera aménagé en dur, afin d'offrir un confort d'utilisation acceptable (en grise actuellement). Une voie centrale en enrobé (largeur de 4m) et 39 places (dont 2 pour handicapés) en pavés drainants seront construites. Un soutènement par blocs calcaire côté terrain de football (hauteur de 1.40m pour une longueur de 18.90m) devra être aménagé pour assurer les gabarits de fonctionnement de la place de parc.

Les hydrantes vieillissantes du secteur seront remplacées. Deux traversées de route en fonte DN150, soit entre les parcelles 144 et 1456 et au nord du parking du terrain de football, seront également remplacées sur une longueur totale de 36 mètres. Ces remplacements sont conformes au plan général d'alimentation (PGA).

Un visionnage du réseau existant d'eaux usées et d'eaux claires a permis de définir les besoins exacts. Plusieurs couvercles et dispositifs d'accès devront être renouvelés. Le collecteur existant entre les chambres 510 et 503 (longueur de 10.05m et Ø 300mm) sera remplacé en raison de sa dégradation.

En vue de la viabilisation du plan spécial « Les Montates II », et afin d'éviter une intervention ultérieure quelconque dans la chaussée de la route cantonale, les travaux anticipés seront réalisés dans le cadre des travaux de maintenance de la route cantonale. Ils consisteront à l'abaissement des pavés de bord pour les futurs accès et seront supportés financièrement par le crédit du plan spécial.

En concordance avec la réfection de tous les luminaires de la commune de Haute-Sorne, BKW sera sollicité afin de contrôler l'emplacement des candélabres par rapport aux passages pour piétons. Une réserve de Fr. 10'500.- est intégrée au crédit, elle correspond au déplacement et au remplacement des 3 candélabres.

En prévision du projet de protection contre les crues, des travaux anticipés seront réalisés pour les traversées de la route cantonale. Il s'agit de deux traversées (DN500 et DN900) sur une longueur totale de 55m aux rues des Montates et du Chapelat. Ces travaux seront supportés financièrement par le projet de protection contre les crues.

Figure 3 : Situation, secteur nord

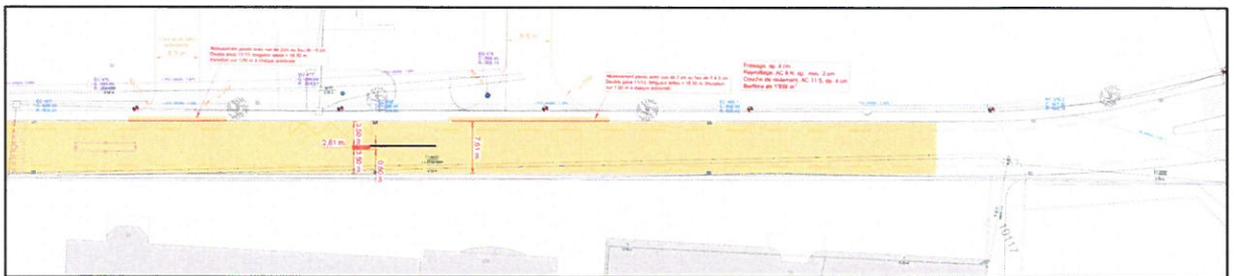
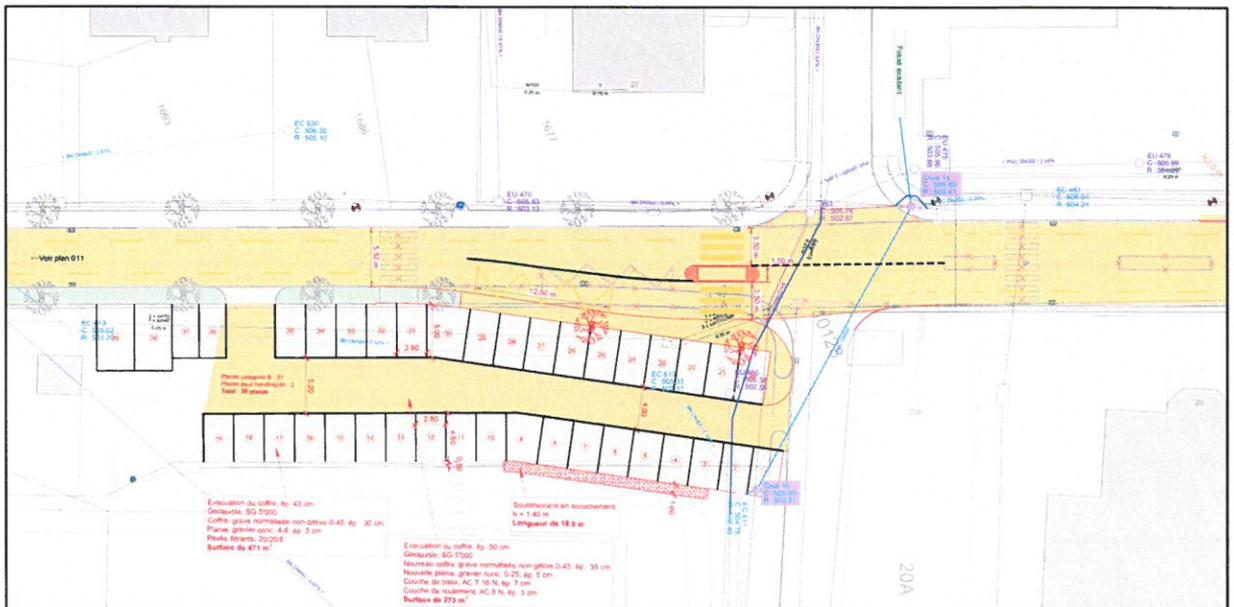


Figure 4 : Situation, secteur centre



3. Délais de réalisation

Le planning prévoit le lancement des travaux dès la semaine 26 (fin juin) de cette année, pour une réalisation jusqu'à mi-septembre. La mise en place d'un enrobé phono-absorbant est complexe et nécessite une météorologie optimale. C'est pour cette raison que sa pose n'est pas souhaitée après mi-septembre.

4. Coûts des travaux

Basé sur le devis estimatif du bureau d'étude, l'estimation des coûts se synthétise comme suit :

Secteurs / variantes	Partie d'ouvrage	SIN (JU) Maintenance	SIN (JU) AC 11 S	SIN (JU) Bruit routier	Commune Eaux usées	Commune Eau potable	Commune Eclairage	Commune Piétons / bus	Commune Stationnement	Commune PS Montates II	Commune Crues	Total
Travaux de maintenance 2017 (RC)		163'900	18'600	60'400	0	0	0	0	0	0	0	242'900
Travaux préparatoires (chaussée)		109'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109'800
Couche de roulement		0	18'550	60'400	0	0	0	0	0	0	0	79'950
Purge localisée "bât 22"		6'650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6'650
Déconstruction 2 Rots "halle polyvalente"		7'550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7'550
Purge localisée "carrefour Montates"		31'250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31'250
Construction flot "arrêt de bus"		8'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8'800
Travaux communaux		0	0	0	14'000	25'800	0	31'600	86'700	6'000	86'500	250'600
Remplacement partiel réseau eau potable		0	0	0	0	25'750	0	0	0	0	0	25'750
Remplacement partiel réseau eaux usées		0	0	0	13'950	0	0	0	0	0	0	13'950
Protection contre les crues - DN 550 (Montates)		0	0	0	0	0	0	0	0	450	36'600	37'050
Protection contre les crues - DN 900 (PN C.J.C.F.F.)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	49'850	49'850
Abaissement pavé pour accès "Montates II"		0	0	0	0	0	0	0	0	3'500	0	3'500
Abaissement pavé pour accès "halle polyvalente"		0	0	0	0	0	0	0	0	2'050	0	2'050
2 Trottoirs traversant (Montates et Chapelat)		0	0	0	0	0	0	10'900	0	0	0	10'900
Réaménagement arrêt de bus		0	0	0	0	0	0	20'700	0	0	0	20'700
Parking terrain de football - soutènement enrochement		0	0	0	0	0	0	0	4'850	0	0	4'850
Parking terrain de football - allée principale		0	0	0	0	0	0	0	25'400	0	0	25'400
Parking terrain de football - pavés filtrants, type CARENA		0	0	0	0	0	0	0	56'450	0	0	56'450
Sous-total : Coûts des travaux		163'900	18'600	60'400	14'000	25'800	0	31'600	86'700	6'000	86'500	493'500
Honoraires : Ingénieur civil		31'200	3'500	11'500	1'800	3'000	1'200	3'600	10'000	700	10'000	76'300
872_01 SIA 103 : Phase 3, 4 et 5 (SIN)		31'174	3'542	11'484								46'200
872_02 SIA 103 : Phase 3, 4 et 5 (Commune)					1'815	2'976	1'211	3'645	10'002	692	9'979	30'121
Réserve (étude à venir)		0	0	0	0	0	10'500	0	0	0	0	10'500
TOTAL HT :		195'100	22'100	71'900	15'800	28'800	11'700	35'200	96'700	6'700	96'500	580'300
TVA (8.0%) :		15'600	1'800	5'800	1'200	2'300	600	2'800	7'700	500	7'700	46'300
TOTAL TTC :		210'700	23'900	77'700	16'800	31'100	12'600	38'000	104'400	7'200	104'200	626'600
		33.6%	3.8%	12.4%	2.7%	5.0%	2.0%	6.1%	16.7%	1.1%	16.6%	Soit 100.0%

Total SIN :	fr. 312'300.- TTC	Crédit à voter pour la commune : Fr. 314'300.-
Total Haute-Sorne :	fr. 202'900.- TTC	
Total PS (Montates II) :	fr. 7'200.- TTC	
Total protection contre les crues :	fr. 104'200.- TTC	

Figure 5 : Extrait du devis établi au projet de l'ouvrage

Les travaux réalisés en prévision de la viabilisation future du plan spécial des « Montates II » seront à charge de celui-ci. Le montant nécessaire (Fr. 7'200.-) est intégré au présent crédit et sera refacturé par la suite.

Les travaux liés à la protection contre les crues seront supportés par le projet « dangers naturels ». Le montant nécessaire (Fr. 104'200.-) est intégré au présent crédit et sera refacturé par la suite.

5. Considérations financières

Investissement total selon programme des travaux	Fr.	626'600.-
Part à charge de la commune de Haute-Sorne	Fr.	314'300.-
La demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	314'300.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Une demande de subventions sera formulée à l'ECA Jura avant le début des travaux, une promesse de subventions d'environ Fr. 17'000.- est attendue.

Il est donc prévu que le financement de cet investissement soit pris en charge selon la répartition suivante :

Coût de la réalisation	Fr.	314'300.-
./. Participation par « PS Montantes II »	Fr.	7'200.-
./. Montant à charge des ouvrages de protection contre les crues (Financé par un prélèvement sur le fonds de réserve)	Fr.	104'200.-
Subventions ECA	Fr.	p.m.
<hr/>		
Solde à financer	Fr.	202'900.-
Recours à l'emprunt	Fr.	202'900.-

Cas échéant, le montant des subventions sera porté en diminution de l'emprunt avant consolidation.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Amortissement de 4.00 % de Fr. 202'900.-	Fr.	8'000
--	-----	-------

La réalisation sera donc totalement amortie dans un délai de 25 ans.

Charge financière annuelle :

Remboursement de la dette sur 25 ans Sur besoin net de financement (Fr. 202'900.-)	Fr.	8'000
---	-----	-------

Charge d'intérêts 2.00 % sur (Fr. 1'500'000.-)	Fr.	4'000
--	-----	-------

Charge financière annuelle	Fr.	12'000
-----------------------------------	------------	---------------

Le montant de la subvention n'étant pas pris en considération, la charge financière ci-dessus correspond à la charge financière maximale prévisible.

7. Préavis des Autorités

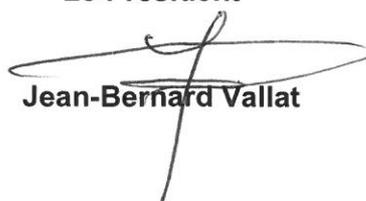
Le Conseil communal, le dicastère des Travaux publics et le dicastère des Finances et impôts préavisent favorablement ce projet et recommandent d'accepter ce crédit de **CHF 314'300.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 6 mars 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire


Michel Guerdat